



Fritz Glauser, Président

Les déclassements sont nécessaires!

L'annonce des quantités à déclasser occasionne à chaque fois des discussions. Au premier abord, la critique de cette mesure peut être compréhensible, car des céréales panifiables de haute qualité sont mises en valeur dans le secteur fourrager, ce qui pourrait s'apparenter à du gaspillage.

Les coûts liés à cette mesure sont à charge des producteurs. Cela peut provoquer un mécontentement. Nous sommes, à la Fédération suisse des producteurs de céréales, toujours prêts à discuter d'alternatives constructives à la situation actuelle. Nous vous expliquons, ci-dessous, comment fonctionne l'allègement de marché et pourquoi nous effectuons des déclassements. Nous donnons également des chiffres pour permettre une discussion objective. Afin de sécuriser durablement la production de céréales panifiables, une rentabilité minimale est nécessaire. Pour l'obtenir, il faut maintenir les prix aux producteurs au niveau actuel. C'est pourquoi les mesures d'allègement de marché sont absolument nécessaires!



Rahel Emmenegger

Bilan des soutiens à l'exportation – 1^{er} semestre 2020

En parallèle aux déclassements, les exportations de produits à base de farine sont également soutenues. L'alternative à la «loi chocolatière» compense la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE aux fabricants de denrées alimentaires qui exportent des produits à base de farine suisse.

Durant le premier semestre 2020, 19'459 t de farine ont été exportées sous forme de produits finis. Les soutiens aux exportations se montent à environ 9.5 millions de francs, dont 87.5 % (soit 8.3 millions de francs) sont financés par le fonds de la FSPC. Sur l'année 2020, les montants financés par la FSPC seront compensés en partie par les suppléments aux céréales (15.8 millions de francs versés par la Confédération sur les surfaces de céréales panifiables et fourragères).

En comparaison avec l'année dernière, environ 1'300 t supplémentaires ont été exportées. Cela s'explique principalement par la crise du coronavirus et l'augmentation de la consommation de pâtes (à gâteau, à biscuit, etc.) dans les ménages privés. Cette quantité ne devrait pas augmenter à l'avenir.

Plus d'infos sous: www.fspc.ch/loi-chocolatiere



Sabrina Feller

Pain Suisse: premier soutien du Parlement

Le 21 septembre, le Conseil des Etats a accepté la motion sur la «Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie».

Cette motion, issue de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats et soutenue par le Conseil fédéral, propose d'adapter la législation pour que les commerces vendant ou mettant à disposition (par ex. restaurants) du pain et des produits de boulangerie soit directement, soit de manière transformée (par ex. sandwiches), mentionnent à un endroit visible par le client le pays de production (ou le pays de production du pain pour les produits transformés tels que les sandwiches).

Une telle modification de la législation, en obligeant une déclaration écrite et non plus orale de la provenance des produits de boulangerie, donnera une information claire et transparente aux consommateurs. Sur cette base, ils pourront privilégier en toute connaissance de cause les produits suisses, au détriment des importations bon marché et au bilan écologique douteux.

Cette première étape réjouissante, qui devra être confirmée par le Conseil national, offre de nouvelles possibilités à la filière des céréales panifiables suisses. Elle permettra de mieux positionner nos produits indigènes et de valoriser la marque «Pain suisse» en cours d'élaboration au sein de l'Association Pain suisse.

Plus d'infos sous: www.painsuisse.ch



Markus Egger

Comité:

Markus Egger (VD) est membre du Comité. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

«La production de céréales et d'oléagineux dans le canton de Vaud est importante pour l'agriculture. En tant que membre du comité de la FSPC, je souhaite m'investir pour une production indigène forte.»



Pierre-Yves Perrin
Directeur

Gestion des quantités pour les céréales panifiables: pourquoi et comment?

L'équilibre entre l'offre et la demande est une condition essentielle, dans les marchés agricoles, pour garantir une stabilité des prix aux producteurs. Si la demande dépasse l'offre, les importations augmenteront et les producteurs perdront des parts de marché.

Au contraire, si l'offre est excédentaire, une pression sur les prix sera inévitable car le marché n'est pas extensible à souhait.

Dans le cas des céréales panifiables, où la récolte ne se fait qu'une fois par année, les possibilités de stockage sont limitées; les centres collecteurs devront avoir vidé leurs silos avant la prochaine récolte, afin de pouvoir réceptionner la nouvelle marchandise. En cas d'excédent, comme le marché est limité, ces centres collecteurs auront tendance à baisser leur prix pour vendre leur marchandise avant leur concurrent, ce qui conduira à une baisse générale des prix sans pour autant vendre un kilo supplémentaire.

Pour éviter une pression sur les prix et gérer les quantités des quatre dernières récoltes, cinq mesures ont été prises:

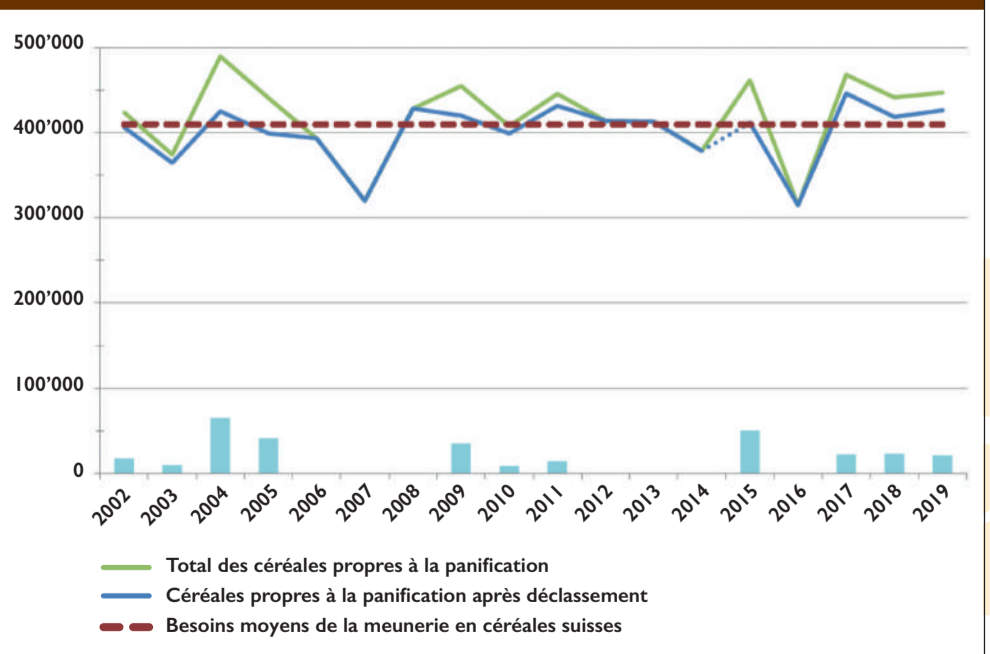
1. Utilisation partielle du contingent d'importation N°27 pour l'année 2019: sur les 70'000 t du contingent, seules 42'000 t ont été importées. Comme la demande des meuniers en céréales est constante, le fait de moins importer laisse la place aux céréales indigènes, ce qui permet de diminuer les stocks. En 2020, les importations restent pour le moment limitées.
2. Renforcement des stocks stratégiques auprès des partenaires du marché.
3. Soutien aux exportations et mise en place de l'alternative à la loi chocolatière.
4. Meilleur positionnement des produits de boulangerie suisses afin de contrer les importations, d'une part au Parlement (discussions en cours au sujet de l'obligation de déclaration du pays de fabrication) et d'autre part avec la création d'une marque «Pain suisse».
5. Déclassements par la FSPC.

La récolte de céréales panifiables 2020 s'est déroulée en grande partie selon nos souhaits. Aussi bien les rendements que la qualité étaient au rendez-vous. La pression des maladies est restée, cette année, à un niveau relativement bas et la plupart des producteurs sont contents.

Peu après la récolte, les premiers décomptes ont été envoyés par les centres collecteurs. La composition du premier acompte est clairement détaillée et les déductions faites sur les prix aux producteurs mentionnées. Une partie de ces déductions correspond aux cotisations FSPC, principalement au fonds d'allègement de marché. Ces cotisations servent à financer les soutiens à l'exportation et les mesures de déclassement et sont partiellement compensées par le supplément aux céréales.

Dans le cadre du déclassement, le centre collecteur va vendre ses céréales dans le secteur fourrager et payer le prix des céréales panifiables aux producteurs. La différence de prix est versée au centre collecteur via le fonds. Par un équilibrage de l'offre et de la demande, les prix aux producteurs restent stables depuis plusieurs années. Si les mesures d'allègement de marché venaient à disparaître, les prix aux producteurs baisseraient de Fr. 8.- à Fr. 10.-/dt.

Production de céréales panifiables et déclassements 2002 - 2019 (t)



Le graphique ci-dessus montre la formation des excédents ainsi que la faible part représentée par les déclassements par rapport à la quantité totale produite.